



L'AVIS de Muttersholtz – Janvier 2019 –
Dossier : Le Plan local d'urbanisme
Entretien avec Patrice Mercier

- Pouvez-vous vous présenter ? (Question ou sous forme de chapeau)

« Chef de projet pour l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique, j'assiste la commune dans l'élaboration de son document d'urbanisme. C'est un travail d'équipe où, avec entre autres une chargée de procédures, des spécialistes juridiques, nous contribuons à permettre à la commune de se doter d'un document d'urbanisme cohérent et sécurisé sur le fond comme sur la forme. »

- Pouvez-vous nous raconter l'histoire, la genèse de ce PLU ?

« Au moment de mon intervention, le PLU était déjà prescrit. J'ai rencontré une équipe engagée, présente, animée par la volonté d'aller au fond des choses, malgré les contraintes réglementaires qui s'appliquent à un document d'urbanisme, notamment le Plan de Prévention du Risque d'Inondation qui, s'il est indépendant du PLU, a des incidences importantes sur son élaboration. »

- Quel est le cadre du PLU ? Quels sont ses objectifs par rapport au SCoT ?

Sur le plan communal, nous devons tenir compte de documents supracommunaux au premier rang desquels le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) qui définit des orientations générales en matière de développement des territoires et leur organisation. Il y a des incidences dans tous les domaines, l'écologie, le numérique, le développement économique, etc. Le PLU se doit d'être compatible avec ce schéma.

- D'après vous, quelle est l'utilité et la fonction d'un PLU ?

« Le PLU encadre la constructibilité des terrains sur la commune, hors domaine public, en particulier le droit de construire. Nous devons veiller à dessiner un développement cohérent du territoire communal en prenant en compte son histoire, ses caractéristiques, son paysage, son environnement... »

- Quelles sont les particularités de Muttersholtz en termes d'urbanisme, de développement et concernant l'avenir du village ?

« C'est un village de forme homogène, bien concentré et qui ne s'étale pas le long des voies d'accès. Il dispose d'importantes zones non bâties à l'intérieur de cette enveloppe. L'idée est d'utiliser ces « dents creuses », qui permettront un développement sans consommation de foncier supplémentaire ni extension sur des espaces naturels ou agricoles. Ce développement ne cherche pas à remettre en cause le cadre du village qui a vocation à rester lui-même. »

- Comment a été mené le travail ? Comment s'est déroulé l'élaboration du PLU ?

« C'est un vrai travail collaboratif avec les élus, l'ATIP, des bureaux d'étude spécialisés en urbanisme, environnement et paysage, les services de l'Etat (DDT, DREAL, SCoT, le Département, la Région, les Chambres Consulaires...) et bien entendu la population au travers d'une concertation continue, de réunions publiques d'information, des visites (promenades à vélo...). L'enquête publique commence le 20 novembre et durera 1 mois. »

- Muttersholtz est très engagé dans le développement durable, en quoi le PLU permet-il d'accentuer cet engagement ?

« Le PLU dispose de plusieurs outils.

Il s'agit d'identifier les espaces à protéger comme les ripisylves (arbres et buissons qui poussent le long des rivières et qui maintiennent les berges), les corridors écologiques.

Il aide à définir les choix fondamentaux de développement de l'urbanisme : conserver l'enveloppe géographique de la commune sans consommation de foncier agricole pour éviter un développement horizontal.

Il va également renforcer les continuités en matière de circulation douce, les secteurs d'énergie douce (centrale hydro électrique) et permettre l'émergence d'un projet de mise en valeur de la partie centrale du village. »